



Arlette Higounet-Nadal

Présentation du Grand Cartulaire de la Sauve-Majeure

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du cinquième colloque tenu à La sauve-Majeure les 9, 10, 16 et 17 septembre 1995, CLEM, 1996, pp.67-70.



Conditions d'utilisation : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : clempatrimoine@free.fr.



Citer ce document : Higounet-Nadal (Arlette), Présentation du Grand Cartulaire de la Sauve-Majeure, *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 5e colloque tenu à La sauve-Majeure les 9, 10, 16 et 17 septembre 1995, CLEM, 1996, pp.67-70.
<http://www.clempatrimoine.com>

Présentation du Grand Cartulaire de La Sauve-Majeure

ARLETTE HIGOUNET-NADAL

La Sauve-Majeure a été au temps de son apogée l'une des plus importantes et des plus riches abbayes bénédictines de l'Europe occidentale. Les biens des unes et des autres s'étaient accrus peu à peu par de nombreuses donations. Pour rendre plus faciles à consulter des archives devenues, au cours du temps, très volumineuses, les communautés ecclésiastiques et laïques, aussi, d'ailleurs, ont fait rédiger, particulièrement aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, des recueils que l'on désigne sous le nom de cartulaires qui regroupaient leurs titres de propriété, leurs droits et leurs privilèges. L'abbaye de La Sauve-Majeure était alors fort riche et ses biens et prieurés étaient largement dispersés dans l'Europe occidentale. Plus que bien d'autres, elle sentit la nécessité de pouvoir consulter facilement tout ce qui concernait le temporel en regroupant les contrats qui, jusqu'alors, étaient en vrac dans des sacs. Ce travail aboutit à deux grands volumes in-folio qui, heureusement parvenus jusqu'à nous, témoignent de la puissance de l'abbaye dont il est issu.

C'est aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, pendant la période d'épanouissement de

l'abbaye, que le cartulaire a été élaboré. C'est l'un des manuscrits les plus prestigieux de la Bibliothèque de Bordeaux où il figure sous la cote "ms. 769". Il provient de l'abbaye de La Sauve elle-même. Son existence est bien connue et plusieurs chercheurs s'y sont plongés dans une intention ou une autre, le plus souvent pour des recherches ponctuelles.

Le manuscrit original se compose donc de deux volumes reliés, in-folio de 28 cm x 37 cm. La reliure est endommagée et a subi probablement plusieurs réparations. Les plats sont recouverts de papier marbré. Les dos, en cuir fauve avec de gros nerfs sont plus anciens. Sur les dos figure le titre "*Silve Maioris Chartularium Majus*", I et II en lettres dorées anciennes.

Le support est en totalité du parchemin de belle qualité. Toutefois, un souci d'économie a fait conserver les festons du découpage des pattes ou des encolures. Les dimensions des feuillets sont à peu près régulières. Quelques feuilles ici ou là sont d'un format plus réduit. Ces irrégularités ne sont pas dues à une volonté délibérée d'établir une hiérarchie, mais

sont le fait de l'utilisation de restes ou de peaux moins régulières. Tout permet de penser que ces pages réduites ont leurs dimensions d'origine, car les actes, à une ou deux exceptions près, n'y sont pas tronqués.

Malgré les dimensions, ce recueil était composé de cahiers. A vrai dire, l'usure des plis du parchemin atténue la lisibilité de la composition en cahiers. Ils existent cependant, comme le justifie aussi le terme de *quaternio* dans un programme de renvoi.

Pour la rédaction des textes les plus anciennement transcrits, de grandes marges de 5 à 7 cm ont été ménagées à droite et à gauche. Les marges supérieures sont environ de 3 à 4,5 cm., les marges inférieures, en moyenne, de 5 à 7,5 cm. La préparation du travail est soignée. On perçoit encore très bien les lignes-guide régulièrement espacées, tracées à la mine de plomb ou au poinçon. L'ensemble est, sauf rares exceptions, en très bon état de conservation. Peu de taches, pas de détérioration par les rongeurs ou les insectes. L'encre, le plus sou-

vent, n'a pas beaucoup pâli. Au total, donc, une belle présentation.

Les pages du manuscrit ont été numérotées à deux reprises. Une première fois au Moyen Âge, très probablement au moment de la confection ou de la reliure du cartulaire, en chiffres romains par folios. Plus récemment, vraisemblablement au XVIII^e siècle, en chiffres arabes et par pages, et cela suivant l'usage encore existant, c'est-à-dire les numéros impairs sur le recto, les numéros pairs sur le verso. La numérotation est continue sur les deux volumes. Le volume II commence à la page 225 et se termine à la page 492. Dans le volume I, le premier folio manque et a pu être restitué avec le début du ms 770, de la Bibliothèque de Bordeaux, également, dit Petit cartulaire.

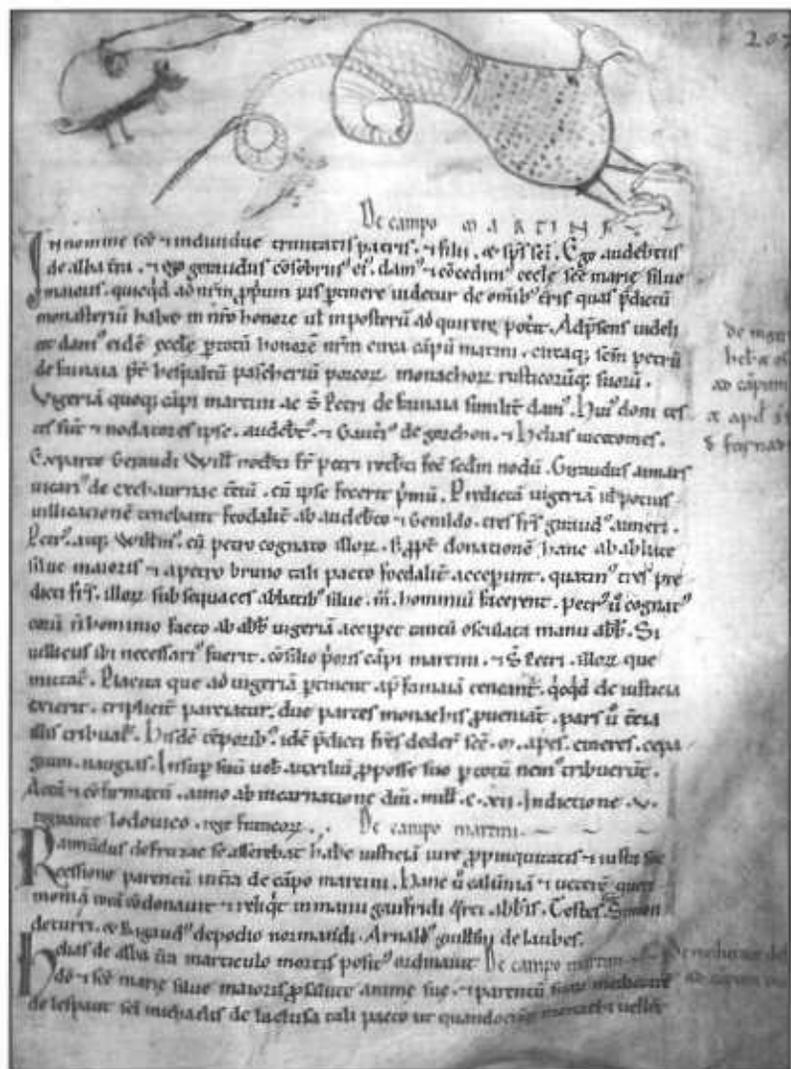
Ces deux gros volumes renferment 1480 actes. Toutefois, un certain nombre sont reproduits plusieurs fois pour les besoins du repérage. La langue utilisée est le latin. Seulement huit actes disséminés sont rédigés en langue vulgaire (les n^o 47, 647, 1123, 1140, 1147, 1148, 1443, 1446 de l'édition) et les formules de validation peuvent y être introduites en latin.

Chronologiquement, les actes se situent entre 1079 date de la fondation de l'abbaye et 1356. Pour les plus récents, il s'agit d'additions postérieures et de mises à jour. La majorité des actes du cartulaire est de la fin du XII^e et de la première moitié du XIII^e siècle. Ces notices reproduisent avec soin les listes de témoins et de garants et sont ainsi une mine de données qui seront fort utiles

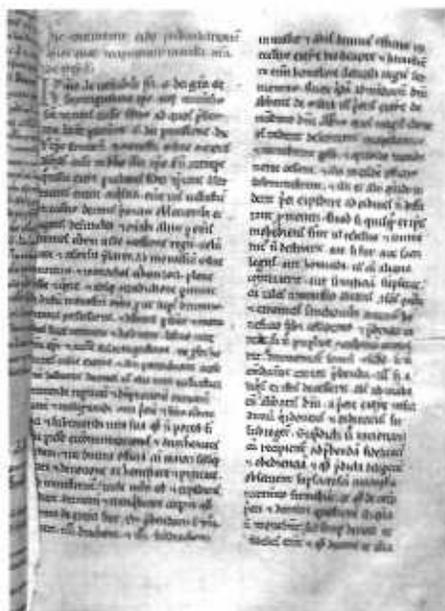
pour l'histoire des familles et pour l'étude des fonctions monastiques. Les actes ont été disposés soit en pleine page, soit sur deux colonnes. La disposition en pleine page est générale dans tout le tome I (Fig. 1). Dans le tome II, les deux colonnes ont été adoptées de la page 271 à la page 384 incluse (Fig. 2).

Les actes réunis dans le cartulaire sont de

façon à peu près totale pourvus d'un titre qui indique soit le contenu, soit le lieu où se situe la donation. Le lieu désigne quelquefois la paroisse ; mais aussi, bien souvent, seulement un lieu-dit. Beaucoup de ces lieux-dits ont disparu ce qui rend l'identification difficile, souvent même impossible.



Grand Cartulaire de La Saive-Majeure, p. 207. Présentation en pleine page avec un dessin à la plume représentant un animal fantomatique. Les lettres initiales sont en rouge. On notera aussi les festons du parchemin. Photo Pierre Bardou.



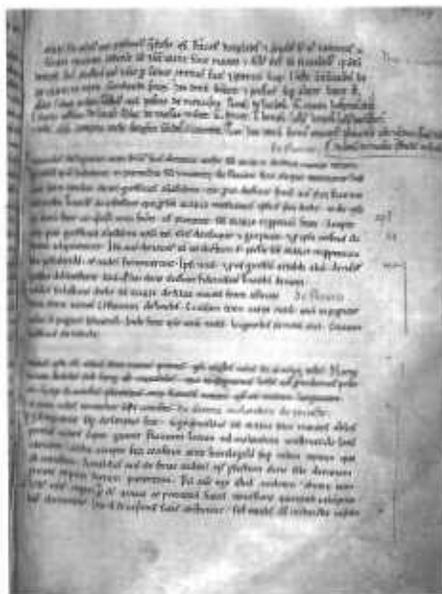
Ibid., p. 271. Présentation sur deux colonnes. Photo Pierre Bardon

Dans bien des cas, le titre de l'acte qui va suivre est placé à la fin de l'acte qui précède quand il reste un espace disponible avant la marge de droite (Fig. 3). Il peut aussi être placé à la fin de la première ligne de l'acte qu'il introduit, faisant corps avec le texte. Les lettres de ces titres sont de même module que les textes et le plus souvent ils sont écrits à l'encre rouge. Dans les cas de droits multiples ou de donations en des lieux divers faisant l'objet d'une même donation, des sous-titres figurent en noir, dans les marges

L'écriture est caractéristique de la deuxième moitié du XIIème et du XIIIème siècle. En général de gros module, elle présente un caractère d'unité. Toutefois, il serait un peu hâtif d'attribuer catégoriquement au même scribe ces pages aux écritures apparemment semblables ou identiques. On ne peut pas l'ex-

clure, car on n'a pas de précision sur l'organisation du *scriptorium* ou la spécialisation des différents moines. Mais il ne faut pas oublier la Règle de saint Benoît qui prescrit à ses moines un équilibre entre les différents travaux. On ne peut pas exclure non plus des modèles d'école. Peut-on supposer qu'une étude graphologique approfondie permettrait d'avancer une réponse ou du moins quelque hypothèse ? Les abréviations utilisées sont, d'une façon très générale, les abréviations habituelles ou conventionnelles.

Dans la période initiale, du moins, des règles ont été imposées pour la présentation et pour la composition des pages.



Ibid., p. 109. Photo Pierre Bardon.

Ainsi, par exemple, le début de chaque acte est marqué de façon systématique, par la première lettre largement plus grosse que le corps du texte, elle est dessinée à l'encre rouge, quelquefois, plus rarement, à l'encre noire. Les dimensions de ces lettres initiales sont assez variables

suyant la composition de la page et l'emplacement que le scribe a pu laisser au lettriste, de 10 à 12 mm jusqu'à 25, 30, 38, et même exceptionnellement jusqu'à 60 et même 70 mm. Elles sont le plus souvent très simples avec quelques enjolivures plus ou moins travaillées selon l'habileté du lettriste.

Tous les indices convergent, en effet, pour permettre de penser que plusieurs moines travaillaient à cette oeuvre avec une certaine spécialisation. Le copiste était chargé de transcrire le texte mais ne s'occupait pas des enjolivures même simples. Des signes indubitables ont permis d'en arriver à cette conclusion. Ce sont des moines spécialisés ou bons dessinateurs qui en étaient chargés. Le copiste laissait libre l'emplacement de la première lettre de chaque nouvel acte et il attirait l'attention du lettriste par une légère croix souvent encore visible sur bien des pages, à l'endroit où devait figurer une lettre rouge. Certaines de ces lettres n'ont jamais été dessinées par oubli ou négligence.

On ne saurait passer sous silence des signes de renvois qui attirent l'attention sur des actes complémentaires ajoutés et souvent fragmentés dans les espaces encore vacants. Ces signes sont dessinés avec suffisamment de précision pour que l'on ait pu arriver à regrouper les différentes parties éparées.

Ce cartulaire a eu une vie et comme tel il a subi des mises à jour et des additions. Pour les introduire, il a fallu utiliser les espaces disponibles c'est-à-dire essentiellement les marges. Nombreuses sont ainsi les pages qui ont été surchargées et cela dans tous les sens (Fig. 4).

Y a-t-il eu un souci de classement dans ces 1480 actes qui composent l'inventaire des biens de l'abbaye? Des intentions certainement, mais suivant des critères qui étaient ceux de leur utilisation et de leur nécessité de consultation. Si l'on ne peut pas parler d'un plan général rationnel, on observe, néanmoins certains groupements autour d'un intérêt particulier.

Un groupement initial touche normalement l'histoire officielle de la fondation de l'abbaye, sa situation hiérarchique vis-à-vis de Rome ou du duc d'Aquitaine et les dons privés concernant les territoires d'origine. Puis, viennent la constitution du premier domaine de l'abbaye sous l'abbé Gérard, les privilèges économiques, l'organisation de son action spirituelle. Quelques groupes concernent les donations d'une même famille (Escoussans ou Riens par ex.) ou concernant un même lieu (Carniac, Saint-Léon entre autres). Ces petits paquets sont disséminés dans tout le cartulaire.

Certains regroupements sont faits pour les grands prieurés, Baron, Croignon, Daignac, Langon, Neronville, Saint-Léger aux Bois, Burwell, dans le diocèse de Lincoln ou Rosta en Aragon pour n'en citer que quelques-uns. Ici et là, on observe des regroupements plus complexes, par donateur ou par famille qui se conjuguent parfois avec le lieu, pour Daignac, par exemple. Il n'y a pas non plus de classement chronologique.



Ibid., p. 132. Utilisation postérieure des marges. Photo Pierre Barillon.

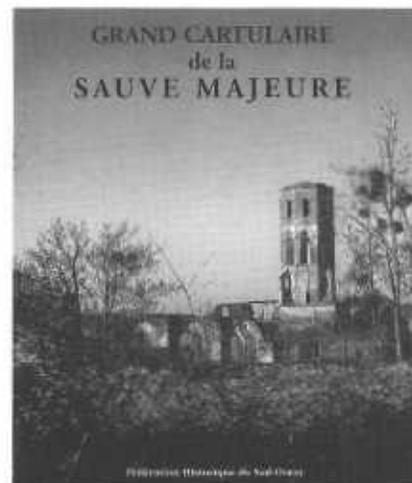
Reste la question des doublets. Pourquoi un grand nombre d'actes sont-ils répétés? A l'observation, il apparaît que cette pratique a été un des moyens utilisés pour pallier l'absence de tables. Ces répétitions accolées aux différentes rubriques concernées facilitaient les recherches touchant différents problèmes ou contestations. L'exemple du n° 1019 (référence à l'édition Higounet) qui figure neuf fois dans le cartulaire en porte témoignage*.

Il est à souhaiter que ces textes, accompagnés dorénavant de 220 pages d'index, excitent la curiosité des jeunes chercheurs qui, déjà, sont très attachés à cette région de l'Entre-deux-Mers et sont soucieux d'éclairer son passé et de suivre les étapes de la constitution de son paysage aujourd'hui encore fortement marqué de l'empreinte du travail des moines de La Sauve

* Pour davantage de détails concernant le manuscrit, on consultera l'Introduction du Grand Cartulaire de La Sauve-Majeure, publié par Charles Higounet et Arlette Higounet-Nadal, avec la collaboration de Nicole de Pema, Bordeaux, Fédération Historique du Sud-Ouest, à paraître en 1996.

*Le Grand Cartulaire
de La Sauve-Majeure,
transcrit par Charles et
Arlette Higounet.*

*Disponible auprès de la Fédération
Historique du Sud-Ouest.*





CARREMENT DYNAMIQUE

La ville bastide de Créon a été fondée en 1315 par Amaury de Craon au carrefour de deux axes de communication importants (Bordeaux - La Sauve et Libourne - Langoiran). Elle conserve les éléments essentiels d'une "bastide" avec sa place carrée, ses arcades, ses rues perpendiculaires et son marché hebdomadaire florissant.

Siège de la grande Prévôté Royale de l'Entre-deux-Mers jusqu'à la révolution, avec juridiction sur 48 paroisses, Créon a su développer sa vocation commerçante ainsi qu'une intense vie associative et culturelle.

CRÉON



Lignan de Bordeaux

A 15 kilomètres au sud-est de Bordeaux sur le circuit de l'Entre-deux-Mers, Lignan de Bordeaux est une commune rurale d'une superficie de 894 hectares, peuplée de 722 habitants.

Elle s'étend sur les coteaux accidentés de la rive droite de la Garonne. Le bourg dominé par son église romane est situé dans la délicieuse vallée très ombragée du ruisseau de la Pimpine.

Son passé est riche en sites historiques et archéologiques :

- Abri préhistorique découvert en 1965
- Site gallo-romain de Cavaillac
- Eglise romane du 12^e siècle
- Tombes néolithiques fin 11^e siècle sur la place publique

De très nombreux domaines et châteaux confirment le riche passé du village.

La richesse de ce patrimoine a incité une équipe de bénévoles à créer en 1973 la Société Archéologique de Lignan de Bordeaux et du Canton de Créon qui assure les visites d'un Musée particulièrement intéressant, ouvert tous les dimanches après-midi de Pâques à la fin octobre, de 14h15 à 18h15. Visite également en semaine (groupes, écoles...) en téléphonant à Monsieur Jaubert (56 21 23 53, 48 heures à l'avance). Visite gratuite.





Créon : une terre à vivre

Syndicat inter-communal pour le Tourisme en Entre-deux-Mers Bordelais (SITEMB)
Office de Tourisme, Syndicat d'Initiative du Créonnais (OTSI)



Le Créonnais existe. Des toursites, de plus en plus nombreux, l'ont rencontré et l'ont même apprécié. Lentement mais sûrement, aux portes de l'Entre-deux-Mers, de la vallée de la Garonne au plateau où s'étala la "Sylva Major", des personnes moins pressées que les autres découvrent la pierre, la nature, la qualité non galvaudée d'une partie de la Gironde.

Désormais rassuré par l'appui institutionnel du Syndicat intercommunal (SITEMB), l'Office de Tourisme poursuit sa mission. D'abord persuader les gens du Créonnais qu'ils détiennent un patrimoine intéressant. Ensuite rechercher les pistes possibles pour développer sereinement une fréquentation permanente des lieux, reflets d'une histoire, d'une culture, d'un dynamisme particulier. Enfin, et surtout, apporter au secteur économique local un appoint non négligeable pour ses activités quotidiennes.

Fédérées autour d'un projet cohérent de réutilisation de l'espace libéré par l'ex-voie ferrée Bordeaux-Espiet, les communes de Latresne, Carignan, Cénac, Fargues Saint-Hilaire, Lignan-de-Bordeaux, Bonnetan, Sadirac, Le Pout, Créon, Cursan, Haux, La Sauve-Majeure, Camiac-et-Saint-Denis, Espiet et Saint-Léon donnent l'exemple d'une coopération mesurée mais concrète. Le soutien de Saint-Genès-de-Lombaud, Madirac et Salleboeuf conforte cette volonté de prendre en compte le développement du tourisme vert.

Le créonnais peut exister. il a sa place dans la formidable diversité d'un l'Entre-deux-Mers enfin unifié pour affirmer son identité. Les viticulteurs les plus dynamiques, les artistes les plus ouverts, les artisans les plus actifs, les commerçants les plus accueillants ont compris cette démarche car ils savent que l'action reste le levier de la prospérité.

Terre chargée d'histoire (maison de la poterie à Sadirac), paysages gorgés de nature (Carignan, Camiac), saveurs oubliées de la Ferme-Parc du domaine de Belloc (Sadirac), monuments pétris de cete estimable modestie des villages paisibles (églises de Saint-Genès, La Sauve, Haux, Cursan, Le Pout...), architecture audacieuse (abbaye de La Sauve-Majeure), rêves oubliés du fleuve (Latresne), contrées parsemées de châteaux témoins de leur époque (Salleboeuf, Sadirac, Cursan, Haux...) ou bastide rigoureuse (Créon) : les occasions de découvrir une autre réalité du Créonnais ne manquent pas pourvu que l'on donne du temps au temps de vivre.

Office de Tourisme du Créonnais : 05 56 68 54 41 (10h à 12h - 14h à 18h)

Ouvert le mercredi matin, samedi et dimanche matin (octobre à juin)

Ouvert tous les jours sauf le lundi et le dimanche après-midi du 1^{er} juin au 30 septembre

Communes soutenant le tourisme en Créonnais :

Latresne, Carignan, Fargues Saint-Hilaire, Bonnetan, Salleboeuf, Le Pout, Sadirac, Lignan de Bordeaux, Haux, Saint-Genès de Lombaud, Saint-Léon, La Sauve-Majeure, Cursan, Espiet, Camiac et Saint-Denis, Créon, Madirac.